



## AVIS PUBLIC

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance du 6 août 2018, le Conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 73-2-2018** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ».

Ledit règlement a pour objet la modification des limites du PIIA du noyau villageois afin d'y inclure l'Église Saint-André, le Presbytère et le cimetière, sis au 89-91, rue Principale nord.

Ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 21 août 2018. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 24 août 2018.

Le règlement numéro 73-2-2018 est donc entré en vigueur le 24 août 2018.

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **19<sup>ième</sup>** jour du mois de septembre de l'an **2018**.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière*